



Conseil municipal du 11 juillet 2023 Liste des délibérations

2023-05-01	Régime indemnitaire des élus
2023-05-02	Vente terrain communal à Chambois
2023-05-03	Décision modificative n°1 – Budget Principal
2023-05-04	Décision modificative n°1 – Budget annexe Service Eau St Pierre la Rivière / Omméel
2023-05-05	Création de poste
2023-05-06	Subventions aux associations - Complément
2023-05-07	OPAH – Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement des aides
2023-05-08	Fonds de concours – Opération réhabilitation des ouvrages d'arts
2023-05-09	Souscription – Plafond et lustres église de Villebadin
2023-05-10	Bois de chauffage

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :
..... 19 JUIL. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :
..... 4 AOÛT 2023

Présents : BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZÉY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents : BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-01

Indemnités des élus

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire

Considérant la délibération n°2022-06-10 fixant les indemnités des élus,

Considérant l'augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2023 ayant pour conséquence la hausse des indemnités des élus,

Considérant la demande du maire et des maires délégués de geler leurs indemnités au montant perçu avant l'augmentation du point d'indice,

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints émis en date du 3 juillet 2023,

A l'unanimité,

DELIBERE

FIXE les indemnités comme suit :

- o Maire : 41.1169 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 1^{er} adjoint : 20.5585 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 2^{ème} adjoint : 10.2792 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 3^{ème} adjoint : 20.5585 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 4^{ème} adjoint : 20.5585 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 5^{ème} adjoint : 20.5585 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 6^{ème} adjoint : 20.5585 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 7^{ème} adjoint : 20.5585 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 8^{ème} adjoint : 20.5585 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o Maire délégué qui n'est pas adjoint : 10.2792 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération accompagnée du tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées

PRECISE que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} juillet 2023.

ANNULE la délibération n°2022-06-10 du 19 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_01-DE



*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché
Le 1^{er} adjoint,
F.GODET



GOUFFERN EN AUGÉ
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 22
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :
..... **20 JUIL. 2023**

Et publication ou
affichage ou
notification le :
..... **4 AOUT. 2023**

Présents : BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Joslane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents : BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-02

Vente d'un terrain communal à Chambois

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire
Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain situé dans le bourg de Chambois cadastré 083 AC 28 d'une surface de 386 m²,
Considérant que la commune a reçu une proposition d'achat pour l'acquisition de cette parcelle,
Considérant que ce terrain n'est pas utilisé par la commune (historiquement ce terrain était le jardin du logement de l'agence postale)
Considérant que le logement de l'agence postale a été remis en location par Orne Habitat mais que ce terrain n'a pas été intégré à cette location,
Considérant l'estimation de l'office notarial S.E.L.A.R.L Macedo et Vadrot d'un montant variant de 965 € à 1930 €,
Considérant que l'estimation du service des domaines d'un montant de 1930 €,
Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 3 juillet 2023 de céder ce terrain pour un montant de 2 000 € net vendeur,

A l'unanimité,

DELIBERE

- AUTORISE la cession de la parcelle communale cadastrée 083 AC 28 à Mme Elvire DAUDIGNY
- FIXE le prix de la cession à 2 000 € net vendeur.
- CHARGE l'office notarial SELARL Macedo et Vadrot de la rédaction de l'acte de vente,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET




Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

GOUFFERN EN AUGÉ
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

... 20 JUIL. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

... 4 AOUT 2023

Présents : BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents : BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-03

Décision modificative n°1 du budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire

Une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables au budget primitif 2023 liées à une régularisation d'imputation d'une part et à la proposition d'attributions de subventions complémentaires à deux associations d'autre part,

A l'unanimité :

DELIBERE

APPROUVE la décision modificative au budget primitif 2023 :

- o C/6474 (dépenses fonctionnement) : + 6 000 €
- o C/65541 (dépenses fonctionnement) : - 6 000 €
- o C/65748 (dépenses fonctionnement) : + 2 000 €
- o C/65888 (dépenses fonctionnement) : - 2 000 €

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_03-DE



GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :
... **20 JUIL. 2023**

Et publication ou
affichage ou
notification le :
... **4 AOUT 2023**

Présents : BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents : BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-04	Décision modificative n°1 du budget de l'eau St Pierre la Rivière - Omméel
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire

Une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables liées aux amortissements du budget annexe 2023 du service Eau Saint Pierre la Rivière / Omméel,

A l'unanimité :

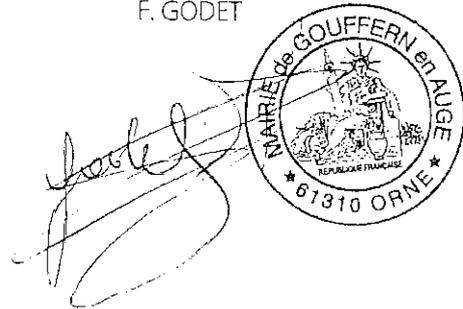
DELIBERE

APPROUVE la décision modificative suivante du budget annexe 2023 du service d'eau Saint Pierre la Rivière - Omméel :

- o C/6811 (dépenses fonctionnement) : + 772 €
- o C/21561 (dépenses investissement) : + 772 €
- o C/70111 (recettes fonctionnement) : + 772 €
- o C/28181 (recettes investissement) : + 772 €

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET



Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 061-200066256-20230711-2023_05_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

... 20 JUIL. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

... 4 AOUT 2023

Présents : BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, IOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents : BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-05

Création de poste

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire

Considérant les nécessités du service administratif,

Considérant le nombre de dossiers en instance,

Considérant qu'actuellement, il est impossible pour les services administratifs de consacrer le volume horaire nécessaire à l'avancée de ces dossiers,

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances Administration » du 28 juin 2023,

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints du 3 juillet 2023,

A l'unanimité,

DELIBERE

CREE un emploi administratif à temps plein à compter du 1^{er} août 2023

DIT qu'afin d'offrir un large choix de recrutement, il pourra être recruté un agent dans les grades suivants :

- o Adjoint administratif
- o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- o Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

DIT Que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_5-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

~~..... 20 JUIL. 2023~~

Et publication ou
affichage ou
notification le :

~~..... 4 AOUT 2023~~

Présents : BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents : BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-06

Subventions aux associations - Complément

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire

Vu la délibération n°2023-04-05 du 9 juin 2023 relative aux subventions aux associations pour l'année 2023,

Considérant les deux demandes complémentaires suivantes :

- Gouffern en fête
- Anciens combattants de Silly en Gouffern

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints émis le 26 mai 2023,

A l'unanimité,

DELIBERE

VOTE le montant des subventions supplémentaires aux associations suivantes pour l'année 2023 :

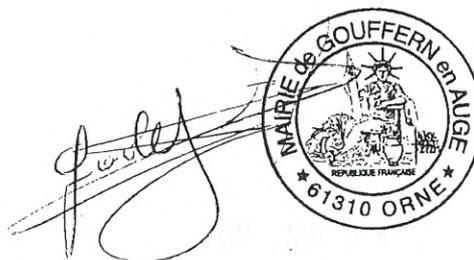
- o Gouffern en fête : 1 000 € (subvention annuelle)
- o Gouffern en fête : 1 000 € (subvention exceptionnelle pour la manifestation du 23 septembre 2023)
- o Anciens combattants de Silly en Gouffern : 300 € (subvention exceptionnelle pour le financement partiel du drapeau de l'association)

PRECISE que les associations devront signer le contrat d'engagement républicain, document désormais obligatoire pour le versement de la subvention.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'à la complétude du dossier

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_06-DE

S²LO

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

... 20 JUIL. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

... 4. AOUT. 2023

Présents: BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents: BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-07

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement des aides.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire

Vu la délibération n°2021-08-01 du 6 décembre 2021 relative à la mise en place d'une aide à la sortie de vacance des logements sur l'année 2022 dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale 2022-2026.

Vu la délibération n°2021-08-02 du 6 décembre 2021 relative à la rénovation de façade sur l'année 2022 dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale 2022-2026.

Considérant qu'un montant de 5000 € a été inscrit par opération au budget 2022 de la commune

Considérant qu'afin de continuer à constituer les dossiers des pétitionnaires pour 2023, il convient de renouveler les aides communales qui sont également abondées à 100% par Argentan Intercom,

A l'unanimité,

DELIBERE

RENOUVELLE pour l'année 2023, l'aide communale relative à la mise en place d'une aide à la sortie de vacance des logements dans le cadre de l'OPAH, dans les mêmes conditions qu'en 2022. Le budget inscrit pour cette opération s'élève à 5 000 € pour l'année 2023.

RENOUVELLE pour l'année 2023, l'aide communale relative à la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH, dans les mêmes conditions qu'en 2022. Le budget inscrit pour cette opération s'élève à 5 000 € pour l'année 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en place et à son exécution.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2023.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par déléation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_07-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

GOUFFERN EN AUGÉ
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... **20 JUIL. 2023**

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... **4 AOUT. 2023**

Présents: BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents: BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-08

Fonds de concours – Opération de réhabilitation des ouvrages d'arts.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16 et L.5215-26 et L.5216-5 ;
Considérant qu'une convention cadre a été adoptée à l'échelon communautaire et à l'échelon communal pour décliner concrètement l'accord de financement par voie de fonds de concours des travaux de voirie.
Vu la délibération d'Argentan Intercom du 17 Mai 2022 adoptant le principe du financement par fonds de concours des travaux de voirie ;
Vu la délibération n°2022-05-03 du 27 juin 2022 adoptant les termes de la convention cadre relative à l'organisation des fonds de concours finançant les travaux de voirie,
Considérant que dans le cadre des opérations de réhabilitation des ouvrages d'art sur le territoire, plusieurs ouvrages situés sur la commune de Gouffern en Auge doivent être réhabilités ou ont été réhabilités :

- Commune de Survie : Montant des travaux 42 167.28 € TTC
- Commune déléguée de Sully en Gouffern : 29 559.84 € TTC
- Commune déléguée de La Cochère : Montant des travaux 49 099.44 € TTC
- Commune déléguée d'Omméel : Montant des travaux 45 526.54 € TTC

Vu la programmation des travaux de réhabilitation des ouvrages d'art établie par Argentan Intercom sur le territoire de la commune ainsi que le montant prévisionnel des fonds de concours,

Commune déléguée	Budget	Montant estimé des travaux (TTC)	Montant prévisionnel du fond de concours
Survie	2021 – travaux réalisés en 2022	42 167.28 €	10 541.90 €
Silly en Gouffern	2022 – travaux réalisés en 2023	29 559.84 €	7 389.96 €
La Cochère	2023 – travaux réalisés en 2023	49 099.44 €	12 274.86 €
Omméel	2023 – travaux réalisés en 2023	45 526.54 €	11 381,64 €

A l'unanimité,

DELIBERE

ADOpte la programmation des travaux de réhabilitation des ouvrages d'art établie par Argentan Intercom sur le territoire de la commune présentée ci-dessus ainsi que le montant prévisionnel des fonds de concours y afférent.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F.GODET

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_08-DE



GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

20 JUIL. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

4 AOUT 2023

Présents: BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents: BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-09

Souscription – Plafond église de Villebadin

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire,

Par délibération n° 2018-02-16 du 20 avril 2018, le conseil municipal a validé cinq tranches de travaux de mobiliers de l'église de Villebadin pour un montant total de 15 992,96 € HT subventionnées par le département de l'Orne (15%), la fondation VMF et le mécénat avec un reste à charge à la commune à hauteur de 10 % du montant TTC soit 1 919,16 €.

Considérant le projet de nouveaux travaux à réaliser à l'église de Villebadin :

- Restauration du plafond : 11 800 € HT (entreprise Christophe Durand)
- Électrification de l'alimentation de deux lustres : 2 211 € HT (entreprise Cousin Electricité)

Considérant que ces travaux peuvent être financés par le mécénat par le biais d'une convention de souscription portée par la fondation VMF sous l'égide de la fondation du patrimoine,

Considérant que les travaux des tranches 1 (anges céroféraires) et 5 (retable latéral Sud) représentant un montant de 5 410,98 € sont abandonnées et ne seront pas réalisées,

Considérant que la fondation VMF a informé les services qu'il est possible d'affecter le reliquat de la convention existante (restauration des objets mobiliers de l'église de Villebadin) au nouveau projet, auquel s'ajoutera un avenant à la convention de financement pour les statues de l'église de Villebadin.

Considérant que les travaux sont subventionnables par le conseil départemental à hauteur de 15 % du montant des travaux HT soit 2 101,65 €.

Considérant qu'une participation financière minimum de 10 % soit 1 401,10 € doit être engagée par la commune de Gouffern en Auge pour obtenir la subvention du conseil départemental.

Vu le plan de financement des travaux suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Travaux de restauration	14 011,00 €	
Conseil Départemental (15 %)		2 101,65 €
Participation communale (10 %)		1 401,10 €
Fondation VMF et mécénat		10 508,25 €
Total	14 011,00 €	14 011,00 €

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le devis de l'entreprise Cousin Electricité d'un montant de 2 211 € HT soit 2 653,20 € TTC relatif à l'électrification de l'alimentation des lustres de l'église de Villebadin,

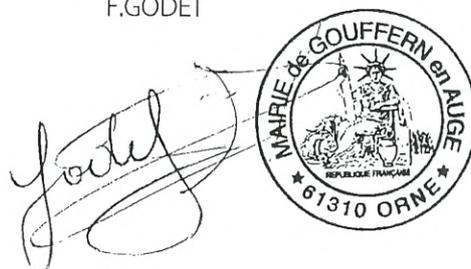
APPROUVE le devis de l'entreprise Christophe DURAND d'un montant de 11 800 € HT soit 14 160 € TTC concernant la restauration du plafond de l'église de Villebadin,

SOLLICITE l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de restauration de l'église de Villebadin,

VALIDE la participation financière de la commune selon le plan de financement présenté

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F.GODET



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_09-DE



GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
05/07/2023

Affichage :
05/07/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 27
Votants : 27

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :
... **20 JUIL. 2023**

Et publication ou
affichage ou
notification le :
... **4 AOUT 2023**

Présents: BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAMSON Thérèse, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric et VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, COIGNARD Anne, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain et THOMAS Vincent,

Absents: BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LEROY Patrice, PUMPO Alfonso, SANCHEZ Nadia et VASSEUR Clarisse.

Mme Claudine POINSIGNON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-05-10

Bois de chauffage

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire,

Vu la délibération n°2021-03-05 relative à la vente de bois en forêt communale fixant les tarifs HT suivants :

- Feuillus durs (chêne, hêtre, châtaigner, merisier, frêne, etc.) => 15 € hors taxe le m³
- Feuillus tendres (bouleau, tremble, saule, aulne, tilleul, etc.) => 8 € hors taxe le m³
- Résineux (sapins, épicéas, pins) => 8 € hors taxe le m³

Considérant la possibilité pour tout habitant de la commune de déposer une candidature afin d'acquérir du bois de chauffage de la forêt communale de Gouffern en Auge,

Considérant que cette disposition est régie par la disponibilité variable selon les années et vise à répondre à un besoin de gestion sylvicole.

Considérant que ce bois vendu à des particuliers est destiné à un usage strictement personnel (bois de chauffage) et que leur revente est interdite (article L. 243.1 du code forestier), qu'un lot maximum sera attribué par foyer et limité à 30 mètres cubes apparents (stères), soit approximativement 20 m³.

Considérant que lors des dernières ventes de bois, le paiement s'effectuait à l'issue des coupes soit plusieurs mois après l'attribution rendant ainsi le suivi comptable compliqué,

Considérant qu'après les attributions, il arrive que certains cessionnaires se désistent,

Afin de faciliter le suivi comptable, il est proposé de facturer, à la signature du contrat entre l'ONF et le cessionnaire une somme correspondant à 80 % du montant estimé par l'ONF, le solde restant dû étant calculé et facturé à l'issue de la coupe en fonction du montant définitif fourni par l'ONF.

A l'unanimité,

DELIBERE

CONFIRME les tarifs HT du bois de chauffage de la forêt communale de Gouffern en Auge :

- o Feuillus durs (chêne, hêtre, châtaigner, merisier, frêne, etc.)
=> 15 € hors taxe le m3
- o Feuillus tendres (bouleau, tremble, saule, aulne, tilleul, etc.)
=> 8 € hors taxe le m3
- o Résineux (sapins, épicéas, pins)
=> 8 € hors taxe le m3

PRECISE qu'une somme correspondant à 80 % du montant estimé par l'ONF sera à régler par le cessionnaire dès la signature du contrat avec l'ONF. Le solde restant dû sera calculé et facturé à l'issue de la coupe en fonction du montant définitif fourni par l'ONF.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F.GODET



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230711-2023_05_10-DE

S²LO